

Comment prier ?

Ce livret est destiné à enseigner d'une manière très simple et facile la prière en clarifiant :

- ses actes préliminaires
- ses conditions
- les dispositions à prendre en cas de défauts tels que le doute ou l'oubli...

C'est quoi la prière ?

La prière, c'est la relation entre le Créateur et Sa créature. Si cette dernière la rompt, elle coupe ainsi les liens avec son créateur.

Dieu dit dans le Coran : « *Je suis Dieu et il n'y a de Dieu que moi, adore-moi et exerce la prière pour moi* » (Tâhâ, v14).

Dieu dit aussi : « *La prière est pour les croyants un livre précis* » (S Les Femmes, v103).

Le Saint Prophète (pslf) a dit: «*Quiconque prend sa prière à la légère ne fait pas partie de mes adeptes* » (Bihâr Al Anwar, 79-136).

Et d'après le Prophète (pslf) : « *La prière est le pilier de la religion, si elle est acceptée, le reste (des actes de piété du croyant) sera accepté, et si elle est rejetée, tout le reste sera rejeté aussi*»

Les Imâms d'Ahlou-l-Bayt (P)
disent: «*Nous n'intercéderons point en faveur
de quiconque néglige sa prière* »
(*Bihâr Al-Anwar*, 3-47).





**Les
Préliminaires
De la Prière**

Pour accomplir la Prière, c'est-à-dire s'adresser à Allâh avec humilité et soumission, il y a certains préliminaires obligatoires sans lesquels la Prière est invalide.

Ce sont :

1-La Purification (la propreté rituelle)

2-Les Vêtements de la Prière

3-L'Horaire de la prière

4-Le Lieu de la prière (L'endroit où l'on prie)

5-La Qibla (La direction de la prière vers la sainte Ka'ba)



I- La Purification

A- Les Ablutions

Avant de commencer la prière, le prier doit accomplir ses ablutions (woudou), et il peut prier avec une seule ablution plus qu'une prière, à condition qu'aucun des actes suivants ne se produise :

- 1-Uriner.
- 2-Déféquer.
- 3-Emettre des gaz.
- 4-Succomber à un sommeil qui dominera les sens olfactif et visuel.
- 5-Perdre la raison: la folie, l'évanouissement, l'ivresse ou autre.

Comment faire ses ablutions ?

a- L'eau de l'ablution doit être :

- 1-pure (non souillée par l'une des impuretés)

2-Autorisée (non usurpée)

3-Non mélangée (il n'est pas autorisé de faire ses ablutions avec de l'eau mélangée comme l'eau de rose ou le jus d'orange...)

4-Non versée dans un récipient en or ou en argent.

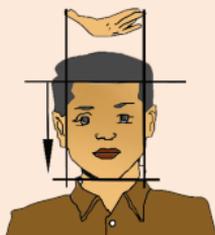
b-Les membres de l'ablution doivent être:

1-Pures¹

2-Privés de tout ce qui empêche l'arrivée de l'eau² (telle que la cire et la peinture...)

c- Les limites des membres de l'ablution

Avant d'entamer le rituel obligatoire des ablutions, il faut savoir délimiter les membres concernés qui sont les suivantes :



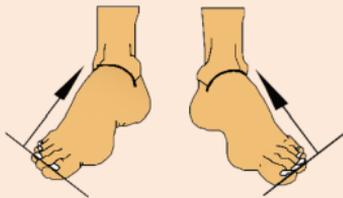
1-La limite du visage qu'il faut laver



2-La limite des mains qu'il faut laver



3-La limite de la partie frontale Tête qu'il faut essuyer



4-La limite des pieds qu'il faut

Les Actes obligatoires de l'ablution

1- Formuler l'intention de se rapprocher de Dieu grâce à ces ablutions.

Entamer ensuite le rituel des ablutions :

2-Laver le visage, dans le sens de la longueur, de la limite supérieure du front (le début du cuir chevelu) jusqu'à l'extrémité du menton. Et dans le sens de la largeur, la portion qui peut être couverte par l'ouverture de la main entre le bout du majeur et le pouce.



Il est recommandé de dire au moment du lavage : *« Ô Seigneur, Fais que mon visage s'illumine le jour où les visages s'assombriront : et ne noircis pas mon visage le jour où les visages s'illumineront »*



3- Laver la main droite du coude jusqu'au bout des doigts de haut en bas. Et il est recommandé de dire au moment du lavage : *« Ô Seigneur, Remets-moi le registre de mes actes dans ma main droite et le droit au séjour permanent au paradis dans ma main gauche, et rends le règlement de mon compte facile »*.



4- Laver la main gauche du coude jusqu'au bout des doigts de haut en bas. Il est recommandé de dire au moment du lavage : *« Ô Seigneur, Ne me remets pas mon livre de comptes dans ma main gauche ni par derrière de mon dos, ni ne l'enchaîne à mon*

cou. Je me réfugie auprès de Toi contre le feu de l'enfer ».

5- Essuyer la partie frontale de la tête avec l'humidité qui reste sur la main.

Il est recommandé de dire à ce moment : *« Ô Seigneur, Couvre-moi de Ta Miséricorde, de Tes bénédictions et de Ton pardon »*



6- Essuyer avec la paume de la main



droite, toujours mouillée le pied droit depuis l'extrémité des orteils jusqu'à l'aplomb de la partie supérieure du pied.

Il est recommandé de dire à ce moment :

« Ô Seigneur, Maintiens-moi ferme dans la voie qui mène au Paradis le jour où les pieds trébucheront et aide-moi dans mes efforts pour faire ce qui Te plairait, Ô Glorieux et Puissant Seigneur »

7- Essuyer avec la paume de la main gauche, toujours mouillée, le pied gauche depuis l'extrémité des orteils jusqu'à l'aplomb de la partie supérieure du pied.



Il est recommandé de dire après avoir terminé :

« Ô Seigneur, Fais que mes ablutions soient complètes, ma prière acceptée et accorde-moi Ton agrément et le Paradis »

B- Le Tayammum

❖ Quand faire le Tayammum ?

(Ablutions sèches)

Le Tayammum doit être fait à la place des ablutions dans les cas suivants :

1-lorsqu'il n'est pas possible de se procurer suffisamment d'eau pour faire les ablutions ou le bain rituel.

2-Lorsqu'on est incapable d'avoir accès à l'eau en raison d'un danger

quelconque ou s'il y a risque de souffrir de quelque mal.

3-Lorsqu'on craint l'utilisation de l'eau pour une maladie.

4-Lorsqu'on craint que l'utilisation de l'eau n'entraîne la soif si la quantité n'est pas suffisante pour faire les deux.

5-Lorsqu'on manque de temps pour se procurer de l'eau et l'utiliser.

6-Lorsque le fait de se procurer de l'eau exige de payer un prix qui peut-être nuisible pour soi ou humiliant.

7-Lorsque la quantité d'eau disponible est insuffisante pour éliminer l'impureté du corps et des vêtements.

❖ Avec quelles matières peut-on faire le Tayammum ?

-Toute matière connue comme étant une partie de la terre est valable pour faire le

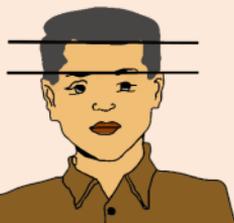
Tayammum tel que : le Sable, la terre, la pierre, le marbre ... à condition que tout cela soit pur et autorisé (non usurpé)

« Recourrez à une terre pure et essuyer vos visages et vos mains, Dieu est indulgent et Pardonneur » (Les femmes ; verset 43)

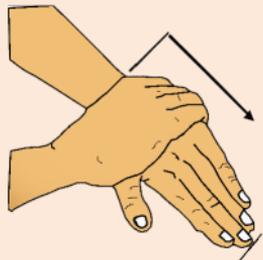
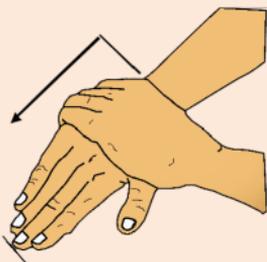
Et d'après le prophète (pslf): *« Le sol est pour moi une mosquée et une source de purification »*

❖ Les limites des parties concernées par le Tayammum.

1- la limite du front
et de ses côtés.



2- La limite du dos
des mains.



❖ Comment faire le Tayammum ?

a- Enlever tout encombrement qui pourrait se trouver sur les parties concernées par le Tayammum tel que La bague.

b-Formuler l'intention du Tayammum (au Lieu des ablutions par exemple) dans le but de se rapprocher de Dieu, et commencer ensuite les actes suivants :

1-frapper les deux paumes des mains sur la terre d'un seul coup (le sable, la poussière, la roche et le marbre font partie du sol).



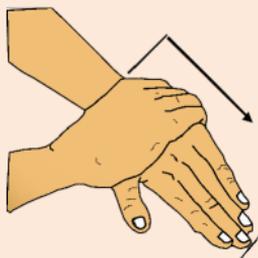
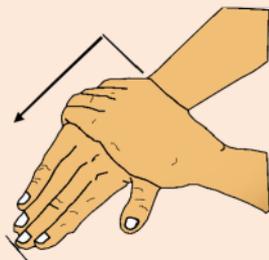
2-Essuyer du haut vers le bas tout le front avec les deux paumes



en commençant par le début du cuir chevelu pour arriver aux sourcils et le haut du nez (et

par mesure de précaution, les mains doivent également passer sur les sourcils).

3- Passer la paume de la main gauche sur tout le dos de la main droite en descendant du poignet vers le bout des doigts.



4- Passer la paume de la main droite sur tout le dos de la main gauche en descendant du poignet vers le bout des doigts.

La précaution recommandée veut que l'on frappe une deuxième fois les deux paumes sur la terre et qu'on essuie le dos de la main droite avec la paume de la main gauche et vice-versa.

II-Les vêtements de prière

Après avoir fait ses ablutions ou son Tayammum, il convient de faire la prière avec les vêtements adéquats.

Pendant la prière, il faut se couvrir :

- Les parties intimes chez l'homme.
- Tout le corps hormis le visage, les mains et les pieds jusqu'aux chevilles chez les femmes.

Les conditions relatives aux vêtements portés pendant la prière.

1- Il faut qu'ils soient purs.

2- Qu'ils soient autorisés et non usurpés.

3- S'ils sont fabriqués avec les parties d'un animal (comme le cuir), il faut que :

a- la viande de cet animal soit licite à la consommation (halal)

b- L'animal soit égorgé selon les règles islamiques.

c- Pour les hommes, le vêtement ne doit pas être fait de soie pure ou brodé avec de l'or.

Il n'est pas obligatoire pour les femmes de se couvrir les pieds pendant la prière. Cependant, il leur interdit de les découvrir devant un homme étranger

III-L'horaire des prières

*Au nom d'Allâh, le tout-Miséricordieux, le très-Miséricordieux.
« Accomplis la prière au déclin du soleil
l'obscurité de la nuit, et lis aussi le coran à l'aube, car la lecture à l'aube a des témoins »
(Le trajet Nocturne, 78).*

Veillez à ce que vos cinq prières soient accomplies selon les horaires suivants :

1-La prière de l'Aube : elle va de l'aube jusqu'au lever du soleil.

2-La prière du Midi : elle commence à la mi-journée avec le début du déclin du soleil et s'achève peu avant le coucher du soleil¹ c'est-à-dire le temps de faire une prière de l'Après-midi.

3-La prière de l'Après-midi : elle commence peu après le déclin du soleil, c'est-à-dire le temps d'une prière et s'achève avec le début du crépuscule²

4-La prière du crépuscule : elle commence dès le coucher légal³ jusqu'à peu avant minuit. En d'autres termes, le temps d'une prière de la nuit.

5- La prière de la nuit : elle commence après le coucher du soleil, c'est-à-dire le temps de prière du crépuscule, jusqu'à minuit.

¹ C'est lorsque le soleil entame son déclin vers l'Ouest laissant augmenter l'ombre à l'Est

² Le déclin du soleil à l'horizon

³ C'est la disparition de la rougeur du soleil à l'Est

6-Après Minuit : faire la prière du crépuscule et de la Nuit (Maghrib et 'Ichâa) avec l'intention de se rapprocher de Dieu et non pas comme devoir ponctuel ni comme acquittement en retard (Qadhâ').

IV- L'endroit où l'on prie doit être

1-Autorisé, non usurpé.

2-Stable, pas en mouvement. Toutefois, cette condition est à remplir lorsque l'on a le choix. Or, dans le cas contraire, comme lorsqu'on est dans un bateau, par exemple, cette condition n'est plus valable.

3-Pur: cette condition est valable uniquement pour l'endroit où on pose le front lors de la prosternation.

4-Il faut que l'impureté ne puisse pas se transmettre au vêtement ni au corps de celui qui prie.

5-L'endroit où la personne qui prie doit poser son front pendant la prosternation ne doit être ni plus haut ni plus bas de quatre doigts joints que l'endroit où elle pose ses orteils.

V- l'orientation vers la Sainte Ka'ba

Se tenir debout, le corps dressé face à la Qibla.

« Certes nous te voyons tourner le visage en tout sens dans le ciel. Nous te faisons donc orienter vers une direction qui te plaît. Tourne donc ton visage vers la mosquée sacrée. Où que vous soyez, tournez-y vos visages »

(La vache, 144)



LA PRIERE



I- Les Actes de la prière

II- Le nombre de Rak'ats des 5 prières

III- Comment exécuter une prière



I- Les Actes de la prière

Les actes de la prière sont repartis en trois catégories qui sont :

- Les Actes Obligatoires piliers
- Les Actes Obligatoires Non-piliers
- Les Actes Recommandés

1- Les Actes Obligatoires piliers :

- (1)- La Niyyah** (l'Intention)
- (2)- Le Qiyâm** (Station debout)
- (3)- Takbîratou-l-Ihrâm** (dire « Allâhou Akbar » pour commencer la Prière)
- (4)- Le Roukoû'** (l'Inclination)
- (5)- Les Sajdatayn** (Les deux Prostrations)

2-Les Actes Obligatoires Non-piliers :

- (1)- Le Qirâa** (La récitation de la Sourate la Fâtiha et d'une autre sourate)
- (2)- Le Thikr** (La Récitation prescrite pendant l'Inclination et la Prostration)
- (3)- Le Tachahhod** (L'Attestation)
- (4)- Le Taslîm** (La Salutation)
- (5)- Le Tartîb** (l'Ordre de Succession)
- (6)- Le Mouwalât** (La continuité)

3-Les Actes Recommandés :

- (1)- L'Athân et L'Iqâma**
- (2)-Le Qunout (La Dévotion...)**



II-Le Nombre de Rak'ats des 5 prières:

- La prière du Matin : 2 Rak'ats
(Sobh)
- La prière du Midi : 4 Rak'ats
(thohr)
- La prière de l'Après-midi : 4 Rak'ats
(‘Asr)
- La prière du Crépuscule : 3 Rak'ats
(Maghrib)
- La prière de la nuit : 4 Rak'ats
(Ish'â)



❖ L'Athân et L'Iqâma

L'Athân est un appel à la prière et **l'Iqâma** est l'appel qui marque le début effectif de la prière.

L'Athân et l'Iqâma sont deux actes recommandés d'être récités avant d'entamer les cinq prières quotidiennes :

L'Athân est recommandé avant les cinq prières, il se fait comme suit:

Allâhou Akbar, Allâhou Akbar

(Dieu est le grand). 4fois

Achhadou an lâ ilâha illâ-llâh

(Je témoigne qu'il n'il y a de Dieu qu'Allâh). 2 fois

Achhadou anna Mohammadan Rasouloullâh

(Je témoigne que Mohammed est le Messenger d'Allâh).

2 fois

Hayya 'alâ as-Salât

(Accourez à la prière). 2 fois

Hayya 'alâ -l-Falâh

(Venez à la réussite) 2 fois

Hayya 'alâ khary-l-Amal

(Accourez à la meilleur des œuvres). 2 fois

Allâhou Akbar Allâhou Akbar

(Dieu est le grand). 2 fois

Lâ ilâha illâ-llâh

(il n'y a de Dieu qu'Allâh). 2 fois

Il est également recommandé de réciter l'Iqâma après l'Athân, et ce qui les distingue c'est que dans l'Iqâma :

- 1- Il y a **2** fois « ***Allâhou Akbar*** »
(au lieu de 4fois).
- 2- Il y a **1** fois « ***lâ ilâha illâ-llâh*** »
(au lieu de 2 fois).
- 3- Après « ***Hayya 'alâ khary-l-Amal*** »,
il faut réciter l'énoncer :
« ***Qad Qâmati-As-Salât*** »
(la prière est établie) 2 fois.

On le prononce uniquement dans l'intention de se rapprocher d'Allâh.

Au nom d'Allâh, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux

« Récite ce qui t'est révélé de l'Écrit et accomplis la prière. La prière réfrène l'infâme et le blâmable. Le rappel d'Allâh est majeur. Allâh sait Ce que vous faites » (L'Araignée, verset 45).

III-Comment exécuter les prières ?

❖ Comment exécuter les prières de 4 Rak'ats ?

(Prière de midi, de l'après-midi et de la nuit)

A- La Première Rak'at:

L'intention: il n'est pas nécessaire que cette intention soit expressément prononcée, en disant par exemple : « *J'accomplis la prière du midi, de l'après-midi ou de la nuit* » (en fonction du moment de la prière en question).

Il suffit d'accomplir cette prière dans l'intention de se conformer à l'ordre d'Allâh.

1- Commencer la prière en disant « *Allâhou Akbar* » appelée « *Takbiratou-l-Ihrâm* ». Pour ce faire, il est recommandé de lever les mains au niveau des oreilles.

2-**Réciter**, dans un arabe correct, *la Sourate al-Fâtiha et*





une autre sourate entière (telle que la Sourate Al-Ikhlâs), et ce en position debout et immobile.

Précision: *Hommes et femmes sont tenus de réciter à voix basse les prières du Midi et de l'Après-midi.*

Précision: *Au cours des prières du Matin, du Crépuscule et de la Nuit, les hommes doivent réciter à haute voix les sourates de la 1^{ère} et la 2^{ème} Rak'at. Les femmes, quant à elles, peuvent ne pas le faire. Cependant dans la 3^{ème} et la 4^{ème} Rak'at, hommes et femmes sont obligés de réciter les sourates à basse voix.*

3- S'incliner de sorte que les deux mains puissent être posées sur le genoux et dire : « *Sobhâna Rabbi-yal-Adhîmi wa bihamdih* ». (Gloire à la transcendance de Dieu le Sublime. Louanges à Dieu). Ou bien dire trois fois : « *Sobhâna Allâh* » (Ô Transcendance de Dieu). Pendant le roukoû (l'inclination), il faut être immobile et serein en récitant le *Thikr* (invocation) obligatoire.



-Elever la voix : revient à faire entendre le son émis par celle-ci.

Contenir la voix : signifie ne pas faire entendre le son émis par celle-ci.

-Il est recommandé que les hommes lisent à haute voix « *Bismi-l-lâhi-r-Rahmâni-r-Rahîm* » (Au nom d'Allâh, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux) en lisant *La Fâtiha* au cours de la 1^{ère} et



de la 2^{ème} *Rak'at* des prières de midi et de l'après-midi.

4- Se redresser après la prosternation. Il est recommandé alors de dire : « *Sami'-Allâhou li-man hamidah* » (Allâh entend et accepte les louanges qu'on Lui adresse).

5- Se prosterner sur de la terre (comme le Sable ou le rocher) pourvu qu'il ne serve pas de nourriture ou de vêtements.



Il est recommandé d'invoquer son Seigneur, en position de prosternation, et Lui demander de satisfaire à tous ses besoins d'ici-bas ou dans l'au-delà.

Les sept parties du corps nécessaires à l'acte de prosternation sont : *le front, les paumes des mains, les genoux et les deux gros orteils*. Par ailleurs, il est recommandé de dire lors de la prosternation :

« *Sobhâna Rabbi-ya-A'la wa bi-hamdih* »
(Gloire, Louanges à Dieu, à la transcendance de
Dieu le très Haut). Ou bien dire trois fois : «
Sobhâna Allâh » (*Ô transcendance de Dieu*).

En récitant le Thikr obligatoire de la
prosternation, il faut être immobile et serein.

6- Relever la tête et s'asseoir sur les



genoux pliés, en position
droite. Il est recommandé
de dire: «*Astaghfirou-llâha
rabbî wa atoubou ilayhi* »
(J'implore le pardon de Dieu
et je me repens à Lui)

7- Se prosterner une deuxième fois et
refaire exactement ce qui a été fait dans la
première
prosternation.

La pause marquée
après la deuxième
prosternation est
appelée: « *La
position du repos* ».

C'est ainsi que



s'achève la première Rak'at de la prière.

❖ La deuxième Rak'at :



8- Se lever pour accomplir la 2^{ème} Rak'at. Réciter al-Fâtiha suivie d'une sourate entière.

9- Il est recommandé après de réciter le qunoût (une invocation)

Avant l'inclination de la 2^{ème} Rak'at. Pour ce faire, on lève les deux mains devant le visage, paumes tournées vers le ciel, et on demande à Allâh de satisfaire à tous nos besoins relatifs à cette vie ici-bas ou à celle de l'au-delà.

Ce qui est recommandé de réciter dans le qunoût :

- « *lâ ilâha illâ-llâhou, al-halîm al-karîm* »



(Il n'y a de Dieu qu'Allâh, le tout Pardon, le Généreux)

- « ***lâ ilâha illâ-llâhou, al-aliyyou al-'adhîm*** »

(Il n'y a de Dieu qu'Allâh, le Sublime, le Grandiose)

- « ***Sobhâna-Allâhi Rabbi-s-samâwâti As-sab' wa mâ fihinna wa rabbi-l-'arch-il 'adhîm*** »

(Ô Transcendance de Dieu, le Maître des sept cieux, le Maître sept terres et de ce qu'elles contiennent, le Maître du Trône Sublime)

- « ***Wa-l-hamdou lillâhi rabbi-l-'âlamîn*** »

(Louanges à Dieu, Seigneur des univers)

10- S'incliner à nouveau,



Et répéter exactement ce qui a été fait lors de la première Rak'at.

11- S'asseoir à corps reposé après la seconde prosternation et



réciter le Tachahhod (l'Attestation) de la façon suivante :

« Achhadou an lâ ilâha illâ-llâh, wahdahou lâ charîka lahou »

(Toutes les Louanges appartiennent à Allâh, et j'atteste qu'il n'y a personne, en dehors d'Allâh Tout-Puissant, l'Unique et sans partenaire, qui mérite l'adoration).

« Wa Achhadou anna Mohammadan abdouhou wa Rasoulouh »

(Et j'atteste que Mohammed est Son Serviteur Et Son Messenger)

C'est ainsi que s'achève la première Rak'at de la prière.

Précision :

Il est recommandé, avant d'entamer le Tachahhoud, de dire :

« Bismillâhi wa bi-llâhi wa-l-hamdou lillâhi, wa khayri-l-asmâ'i al-housna lillâhi ».

(Au nom de Dieu et par Dieu et les meilleurs attributs reviennent à Dieu)

On peut dire également après le Tachahhod :

« wa takabbal chafâ'atahou wa-rfa' darajatahou »

(Ô Seigneur ! Accepte Son intercession et élève Son degré).

❖ La troisième Rak'at

Se tenir debout pour exécuter la 3^{ème} Rak'at et dire :

«Sobhân-Allâhi wa-l-Hamdou lillâhi wa lâ ilâha illâ-llâhou wa-llâhou akbar »

(Ô Transcendance de Dieu, et toutes les louanges Lui sont destinées, et personne autre qu'Allâh ne mérite d'être adoré. Il est au-dessus des louanges qui lui sont adressées).

IL est recommandé de répéter cette invocation trois fois, ensuite il faut s'incliner et refaire exactement les mêmes étapes que dans la première Rak'at.

❖ La quatrième Rak'at :

Se remettre debout et répéter les mêmes étapes que dans la troisième Rak'at.

Précision:

Toute personne ayant atteint l'âge des obligations religieuses a le choix, dans la 3^{ème} et la 4^{ème} Rak'at, entre dire al-Fâtiha à voix basse ou dire les quatre Tasbihâts.

Après la dernière prosternation, relever la tête, s'asseoir et réciter le Tachahhod (L'Attestation) comme précisé ci-dessus puis ajouter :

« Assalâmou 'alayka ayyouha-n-nabiyyou wa rahmatou-llâhi wa barakâtouh »

(Que la paix, la miséricorde et les bénédictions d'Allâh soient sur Toi, Ô Prophète !).

« Assalâmou 'alaynâ wa 'alâ 'ibâdi-llâhi As-Sâlihîn »

(Que la Paix soit sur nous et sur tous les Serviteurs pieux d'Allâh).

« As-salâmou 'alaykom wa rahmatou-llâhi wa barakâtouh(ou) »

(Que la paix, la miséricorde et les bénédictions d'Allâh soient sur vous, Ô croyants !)

Précision:

Ce qui a été mentionné en haut est la formule la plus complète pour le taslîm. Toutefois, il faut savoir que la formule obligatoire est uniquement la suivante :

« As-salâmou 'alayna wa 'alâ 'ibâdi-llâhi As-Sâlihîn » ou bien **« As-salâmou 'alaykom »**
(Que le salut de Dieu soit sur les adorateurs fidèles de Dieu).

❖ **Comment exécuter
la prière du Matin ?**

Après avoir fini le *Tachahhod* de la 2^{ème} Rak'at, celui qui prie doit enchaîner avec le « *Salâm* » mentionné ci-dessus lors de la dernière prosternation.

❖ **Comment exécuter
la prière du Crépuscule ?**

Après avoir fini la 3^{ème} Rak'at et cité le *Tachahhod* et le *Salâm*, le prieur aura ainsi terminé sa prière.

❖ **Les Eléments Piliers de la Prière :**

Ce sont les actes obligatoires qui invalideront la prière au cas où le prieur manquerait de les accomplir soit par mégarde soit intentionnellement.

Ils sont au nombre de cinq :

1-L'intention.

2-Takbîratou-l-Ihrâm.

3-La position debout lors de la Takbîratou-l-Ihrâm

4-L'inclination.

5-Les deux prosternations par Rak'at.

❖ Les éléments non-Piliers de la Prière :

Ce sont les actes qui invalideront la prière uniquement au cas où l'on omettrait intentionnellement de les accomplir tel qu'il est prescrit. En cas d'oubli ou d'inadvertance, la prière reste valide.

Ils sont au nombre de Sept :

1-la récitation de la Fâtiha et d'une Sourate complète dans la 1^{ère} et la 2^{ème} Rak'at.

2-Les Thikrs (Paroles prescrites) dans la 3^{ème} et la 4^{ème} Rak'at, ainsi que dans l'inclination et La prosternation.

3-La prosternation une fois au lieu de deux.

4-Le Tachahhod

5-Le Salâm.

6-Le Tartîb

7-Le Mouwalât

❖ La Meilleure des Prières.

Il faut veiller à ce que la prière soit accomplie :

1- En début d'horaire, car ;

« Quiconque fait ses prières obligatoires en début d'horaire, en respectant leurs normes, verra sa prière confiée à un ange qui la transportera au ciel, blanche comme de la neige. Elle lui dira alors : Que Dieu te préserve de tout mal comme tu m'as respectée. Je te confie à Dieu comme tu m'as confiée à un ange ». L'Imâm As-Sâdiq

2- A la mosquée, car ;

« Celui qui marche vers une mosquée se verra gratifié pour chaque pas son décuple en bienfait et perdra dix de ses méfaits et son statut sera élevé de degrés. » prophète (pslf)

3- En assemblée, car ;

« La prière en assemblée est vingt-cinq fois meilleure que celle accompli individuellement ».

❖ Qu'est-ce qui invalide la prière ?

De nombreux actes, appelés « *Moubtilât* », invalident la prière :

1-Tout ce qui invalide les ablutions.

2-Tout ce qui invalide le bain rituel (Al-ghosl).

3-Manger ou boire.

4-Rire délibérément à haute voix, même si c'est involontaire. Cependant, le rire par inadvertance n'invalide pas la prière.

5-Tout acte de nature à altérer la forme de la prière, qu'il soit délibéré ou involontaire (*comme le fait de claquer des mains par exemple*)...

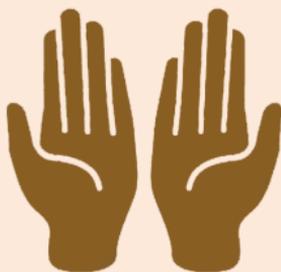
6-Parler délibérément durant la prière (*tout mot qui n'en fait pas partie l'invalide*).

7-Joindre les mains, en considérant cela comme faisant partie intégrante de la prière.

8-Pleurer délibérément à haute voix pour une affaire de ce bas-monde, même si c'est un acte involontaire.

9-Tourner volontairement le dos à la Qibla de sorte que celui qui prie dévie complètement de la bonne direction.

10-Dire volontairement « Amîn » après la Fâtiha.





LES DOUTES
dans
LA PRIERE

A- Les Doutes sans Effets :

1- Si le prieur doute ; est-ce qu'il a déjà accompli la prière ou pas encore, deux cas se présentent :

a- Si le temps prescrit de la prière n'est pas déjà écoulé, il doit considérer qu'il n'a pas encore accompli la prière et doit alors l'accomplir.

b- Si le temps de la prière est déjà achevé, il ne tient pas compte du doute, il considère alors qu'il l'a déjà accompli.

2- Si le prieur doute :

a-Après avoir fini la prière, d'une partie ou d'une condition requise de la prière ; l'a-t-il fait ou non ? Ou ; l'a-t-il fait correctement ou non ?

Alors, il ne tient pas compte du doute.

b- lors de la prière, d'un acte précédent, s'il a été fait ou non ? Ou s'il a été fait correctement ou non ?

Il ne tient pas compte du doute.

3- Si le prier dote ; est-ce que le temps prescrit de la prière n'est encore achevé ou s'il est déjà achevé ?

Il considère qu'il n'est pas encore achevé.

En revanche, s'il doute est ce que le temps prescrit a déjà débuté ou pas encore, il considère qu'il n'a pas encore débuté jusqu'à qu'il soit sûr qu'il a commencé.

4 - Si le prier dote souvent d'un acte précis de la prière, il ne doit pas tenir compte de son doute, sauf si le doute est sur un autre acte.

Exemple : si le prier dote souvent lors de l'accomplissement des prosternations s'il a accompli déjà une ou deux, il considère toujours qu'il a accompli deux.

En revanche, la personne qui doute d'une façon équilibrée (normale), tient

compte du doute et se considère, dans cet exemple, qu'il a accompli une seule prostration, donc il accomplit la deuxième.

Précision

La Prière est invalide :

1- Si l'on doute du nombre de Rak'ats accomplies dans les prières obligatoires de 2 Rak'ats (*la prière du Matin*) et de 3 Rak'ats (*celle du crépuscule*).

2- Si le prier doute s'il a accompli 1 ou 2 Rak'ât lors des deux premières Rak'ats d'une prière de quatre Rak'ats (*prière du Midi, de l'Après-midi et de la Nuit*).

Ceci est également valable si le doute survient avant d'avoir achevé les deux prosternations de la 2^{ème} Rak'at.

B -Les Doutes Concernant le Nombre de Rak'ats

B₁- Les Doutes Traitables

(n'invalidants pas la prière)

1- Le doute entre la 2^{ème} et la 3^{ème} Rak'at

Si le prieur doute entre la 2^{ème} et la 3^{ème} Rak'at, après avoir fini les paroles prescrites de la deuxième prosternation, sa prière est valide. Il se considère alors, qu'il a déjà accompli trois Rak'at, il accomplit la 4^{ème} et après avoir fini la prière, il accomplit, tout de suite, une Rak'at debout dite la prière de précaution.

Exemple : Si le prieur est assis après avoir accompli la deuxième prosternation et doute s'il est dans la 2^{ème} ou dans la 3^{ème} Rak'at ; alors il se considère être dans la 3^{ème}. Il se lève pour accomplir la 4^{ème} Rak'at et finit par l'Attestation (Tachahhod) et le

taslîm. Ensuite, il accomplit la prière de précaution debout.

2- Le doute entre la 2^{ème} et la 4^{ème} Rak'at

Si le prieur doute entre la 2^{ème} et la 4^{ème} Rak'at, après avoir fini les paroles prescrites de la deuxième prosternation, **sa prière est valide**. Il se considère alors qu'il est dans la 4^{ème} Rak'at, il finit sa prière et il accomplit, tout de suite, deux Rak'at de précaution, debout.

3- Le doute entre la 2^{ème}, 3^{ème} et la 4^{ème} Rak'at

Si le prieur doute entre la 2^{ème}, la 3^{ème} et la 4^{ème} Rak'at, après avoir fini les paroles prescrites de la deuxième prosternation, **sa prière est valide**. Il se considère alors qu'il est dans la 4^{ème} Rak'at, il finit sa prière et il accomplit, tout de suite, deux Rak'ats de précaution debout et deux Rak'ats assis.

4- Le doute entre la 3^{ème} et 4^{ème} Rak'at

Si le prieur doute entre la 3^{ème} et la 4^{ème} Rak'at, qu'il soit en station debout, ou en inclination, lors des prosternations ou de la position assise, **sa prière est valide**. Il se considère alors, qu'il est dans la 4^{ème} Rak'at, il termine sa prière, puis il accomplit tout de suite une Rak'at de précaution debout ou deux unités assis.

5- Le doute entre la 3^{ème} et la 5^{ème} Rak'at

Si le prieur doute entre la 3^{ème} et la 5^{ème} Rak'at, lorsqu'il est debout, il doit se rasseoir et faire selon le cas du doute entre la 2^{ème} et la 4^{ème} Rak'at. Il se considère alors dans la 4^{ème}, il finit sa prière et il accomplit, tout de suite, deux Rak'ats de précaution debout et **sa prière est valide**. Il est recommandé d'accomplir les deux

prosternations pour oubli après avoir fini la prière de précaution.

6- Le doute entre la 3^{ème}, 4^{ème} et la 5^{ème} Rak'at

Si le prieur doute entre la 3^{ème}, la 4^{ème} et la 5^{ème} Rak'at, lorsqu'il est debout, il doit se rasseoir et faire selon le cas de doute entre la 2^{ème}, la 3^{ème} et la 4^{ème} Rak'at. Il se considère qu'il est dans la 4^{ème}, il finit sa prière et il accomplit, tout de suite, deux Rak'ats de précaution debout et deux Rak'ats assis et **sa prière est valide**. Il est recommandé d'accomplir Les deux prosternations pour oubli après avoir fini la prière de précaution.

7- Le doute entre la 4^{ème} et la 5^{ème} Rak'at

Si le prieur doute entre la 4^{ème} et la 5^{ème} Rak'at, après avoir fini les paroles prescrites de la deuxième prosternation, **sa**

rière est valide. Il considère qu'il est dans la 4^{ème}, il finit sa prière et il accomplit Les deux prosternations pour oubli.

8- Le doute entre la 4^{ème} et la 5^{ème} Rak'at

Si le prieur doute entre la 4^{ème} et la 5^{ème} Rak'at, lorsqu'il est debout, il doit se rasseoir immédiatement et finir **sa prière qui est valide.** Il accomplit tout de suite, après la prière, une Rak'at de précaution debout.

Il est recommandé d'accomplir les deux prosternations pour oubli après avoir fini la prière de précaution puisqu'il s'était mis debout au lieu d'être assis.

9- Le doute entre la 5^{ème} et la 6^{ème} Rak'at

Si le prieur doute entre la 5^{ème} et la 6^{ème} Rak'at, lorsqu'il est debout, il doit se rasseoir immédiatement et faire selon le cas

de doute entre la 4^{ème} et la 5^{ème} Rak'at. Il considère qu'il est dans la 4^{ème}. Il finit sa prière et il accomplit les deux prosternations pour oublier.

Il est recommandé d'accomplir une deuxième fois les deux prosternations pour oublier après avoir fini la prière de précaution.

Observation : Si le prieur doute d'une part, d'avoir accompli une ou deux prosternations et d'autre part d'être dans la 2^{ème} ou la 3^{ème} Rak'at, **sa prière est invalide**. Pourquoi ? Car c'est un doute entre la 2^{ème} et la 3^{ème} Rak'at, avant d'avoir fini les paroles prescrites de la deuxième prosternation.

❖ **B₂-Les Doutes sans effets**

Il y a trois cas de doute entre les Rak'ats qui n'exigent aucune correction :

1 - Si le prieur est assis, en train d'accomplir l'attestation (*Tachahhod*) ou bien après l'avoir fini, doute ; s'il est dans la 2^{ème} Rak'at et est en train d'accomplir conformément l'Attestation ou bien dans la

1^{ère} Rak'at et est en train de l'accomplir par omission ?

↪ **Alors, il considère qu'il est dans la 2^{ème} Rak'at sans tenir compte du doute.**

En conséquence, s'il est en train d'accomplir la prière du Matin, il finit sa prière par la Salutation (Taslim), s'il est dans la prière du crépuscule (Maghrib), il se lève, après avoir fini l'Attestation, il accomplit la 3^{ème} Rak'at et finit sa prière normalement et s'il est dans une prière de quatre Rak'ats (Dhor, 'Asr et 'Ichâa), il accomplit la 3^{ème} et la 4^{ème} Rak'at et il finit sa prière normalement.

2 - Si le prieur est dans l'une des prières de quatre Rak'ats (Thohr ou 'Asr ou Ish'â), en train d'accomplir l'Attestation (At-Tachahhod) ou bien après l'avoir fini, doute ; s'il est dans la 4^{ème} Rak'at et en train d'accomplir conformément l'Attestation ou bien dans la 3^{ème} Rak'at et en train de l'accomplir par omission ?

↪ **Alors, il considère qu'il est dans la 4^{ème} Rak'at sans tenir compte du doute.**

3 - Si le prieur est dans une prière de trois Rak'ats (*Maghrib*), en train d'accomplir la Salutation (*At-Taslim*), doute ; s'il est dans la 3^{ème} Rak'at et en train d'accomplir conformément la Salutation ou bien dans la 2^{ème} Rak'at et en train de l'accomplir par omission ?

↪ **Alors, il considère qu'il est dans la 3^{ème} Rak'at sans tenir compte du doute.**





**La Prière de
Précaution**
(Salâtou-I-Ihtiyât)

Ses règles :

- Elle est obligatoire dans certains cas de doute dans le nombre de Rak'ats comme il est explicité plus haut.

- Elle doit être accomplie directement après la prière et avant de faire quoi que ce soit qui pourrait invalider cette prière tel que dévier de la Qibla en tournant vers la droite ou vers la gauche.

A- Comment accomplir la prière de précaution ?

1-Formuler l'intention.

2-Prononcer Takbîratou-l-Ihrâm.

3-Réciter la Fâtiha à voix contenue sans lire une autre Sourate après.

4-Faire l'inclination et réciter le Thikr qui lui est propre. Puis se relever et se prosterner deux fois en récitant le Thikr adéquat.

5-Réciter le Tachahhod et le Salâm.

La prière de précaution d'une seule Rak'at s'achève ainsi.

Or, si elle comporte deux Rak'ats, il faut se relever après la deuxième prosternation et répéter les mêmes actes accomplis dans la 1^{ère} Rak'at. Après les deux prosternations de la 2^{ème} Rak'at on récite le « *Tachahhod* » et « *le Salam.* »

B- La prosternation de distraction.

Quand la prosternation est-elle nécessaire ?

1-Si on a parlé par inadvertance pendant la prière.

2-Si on a oublié d'accomplir une prosternation et que le temps de se rattraper est déjà passé.

3-Si on a oublié de réciter le Tachahhod et qu'il est trop tard pour se rattraper.

4-Si on a récité le Salâm là où il ne le fallait pas.

5-Si on doute dans une prière de quatre Rak'ats, si on a accompli quatre Rak'ats ou cinq.

A quel moment faut-il l'accomplir ?

Il faut accomplir la prosternation de distraction immédiatement après le Salâm final de la prière.

En cas d'oubli ou de négligence volontaire, la prière n'est pas pour autant invalide mais celui qui prie doit s'empresse de le faire sans plus tarder.

Comment accomplir la prosternation de distraction ?

Après avoir formulé l'intention d'accomplir la prosternation de distraction, il est recommandé de réciter Takbîratou-l-Ihrâm, après laquelle deux prosternations sont exigées. Il est toutefois recommandé de dire dans les deux :

« Bismi-llâhi wa bi-llâhi. As-salâmou'alayka ayyouha-n-Nabiyyou wa rahmatou-llâhi wa barakâtouh(ou) »

(Au nom de Dieu, et par Dieu. Que le salut, la Miséricorde et la Bénédiction de Dieu soient sur toi, Ô Prophète !)

C- Comment récupérer une prosternation ou un Tachahhod manqués ?

En cas d'oubli du Tachahhod ou de l'une des deux prosternations, le prieur doit les récupérer, tout de suite, après avoir terminé sa prière. Il accomplit alors la prosternation ou le Tachahhod en formulant l'intention de récupérer un tel acte manqué. Ensuite, il accomplit la prosternation de distraction.

Que Dieu exauce nos prières